

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 10 novembre 2025, à compter de 19 heures, à la salle du conseil municipal située au 94, Rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Pascal Bissonnette, maire
Monsieur Michael Eaton, conseiller
Monsieur Antoine Lévesque, conseiller
Monsieur Aurèle Cadieux, conseiller
Madame Maryline Bissonnette, conseillère
et
Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Luc Marcotte, conseiller
Monsieur Carol Brown, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, le maire ouvre la séance, il est 19h01.

RÉSOLUTION 25-11-507

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-508

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-509

COMPTES À PAYER ET SALAIRES

Il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 octobre 2025, au montant de 171 432,37\$ et la liste des salaires nets pour la même période, au montant de 14 917,05\$, soient acceptées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-510

DÉPÔT DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement 24-246 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la part du conseil à la directrice générale et greffière-trésorière, à la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et aux fonctionnaires responsable d'un service;

CONSIDÉRANT que la section 3 dudit règlement qui porte sur les modalités générales du contrôle et du suivi budgétaire précise que toute autorisation de dépenses doit faire l'objet d'un certificat de crédit du secrétaire-trésorier attestant de la disponibilité des crédits nécessaires;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière a vérifié si les enveloppes budgétaires sont encore disponibles avant d'autoriser ou faire autoriser des dépenses en cours d'exercice;

CONSIDÉRANT que certaines enveloppes budgétaires démontrent une insuffisance et que des virements budgétaires doivent être effectués sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER les transferts budgétaires suivants:

De :	À :	Montant
02-130-00-422-00 Assurance bureau municipal	02-220-00-141-40 Rémunération administration	105\$

02-130-00-422-00 Assurance bureau municipal	02-220-00-141-50 Rémunération autres municipalités	1763\$
02-130-00-422-00 Assurance bureau municipal	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	11 932\$
02-130-00-453-00 Services techniques	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	1000\$
02-130-00-527-00 Entretien et réparation ameublement bureau	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	2000\$
02-130-00-670-00 Fournitures de bureau	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	3000\$
02-130-00-970-00 Dons et souscriptions	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	8016\$
02-140-00-141-00 Personnel de bureau	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	5000\$
02-140-00-141-10 Primo	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	1000\$
02-140-00-141-30 Scrutateur	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	1500\$
02-140-00-141-40 Secrétaire	02-220-00-410-00 Honoraires professionnels	983\$
02-140-00-141-40 Secrétaire	02-220-00-422-00 Assurances garage municipal/incendie	517\$
02-140-00-222-00 R.R.Q.	02-220-00-422-00 Assurances garage municipal/incendie	1196\$
02-140-00-222-00 R.R.Q.	02-220-00-423-00 Assurance responsabilité civile	54\$
02-140-00-232-00 Ass. emploi	02-220-00-423-00 Assurance responsabilité civile	60\$
02-141-00-242-00 F.S.S.	02-220-00-423-00 Assurance responsabilité civile	200\$
02-140-00-245-00 CNT	02-220-00-423-00 Assurance responsabilité civile	532\$
02-140-00-245-00 CNT	02-220-00-425-00 Assurances véhicules incendie	68\$
02-230-00-454-00 Service de formation	02-220-00-425-00 Assurances véhicules incendie	1518\$
02-230-00-454-00 Service de formation	02-220-00-429-00 Assurance pompiers	982\$
02-320-00-425-00 Assurances véhicules	02-220-00-429-00 Assurance pompiers	42\$
02-320-00-455-00 Immatriculations véhicules	02-220-00-429-00 Assurance pompiers	182\$
02-320-00-455-00 Immatriculations véhicules	02-220-00-522-00 Entretien et réparation bâtiments et terrain	489\$
02-320-00-455-00 Immatriculations véhicules	02-220-00-951-00 Quote-part MRC couvertures de risques incendie	122\$
02-320-00-642-00 Articles de tuyauterie, ponceaux	02-320-00-455-00 Immatriculations véhicules	448\$
02-320-00-642-00 Articles de tuyauterie, ponceaux	02-220-00-951-01 Incendie Entente entraide	587
02-320-00-642-00 Articles de tuyauterie, ponceaux	02-330-00-423-00 Assurance responsabilité civile	698\$
02-320-00-642-00 Articles de tuyauterie, ponceaux	02-330-00-521-00 Entretien et réparation infrastructure	1967\$
02-320-00-670-00 Fournitures de bureau	02-330-00-521-00 Entretien et réparation infrastructure	900\$
02-355-00-640-00 Signalisation numérotation civique	02-330-00-521-00 Entretien et réparation infrastructure	500\$
02-355-00-649-00 Achat de signalisation	02-330-00-521-00 Entretien et réparation infrastructure	500\$
02-452-20-951-00 Traitement des recyclables et recherche développement	02-330-00-521-00 Entretien et réparation infrastructure	157\$
02-452-30-951-00 Traitement des matières organiques (bac brun)	02-330-00-521-00 Entretien et réparation infrastructure	264\$
02-452-30-951-00 Traitement des matières organiques (bac brun)	02-451-10-141-00 Rémunération inspecteur municipal	195\$
02-452-30-951-00 Traitement des matières organiques (bac brun)	02-451-10-951-00 Collectes des matières résiduelles	1681\$
02-452-40-951-00 Traitement des matières organiques (boues)	02-451-10-951-00 Collectes des matières résiduelles	1171\$
02-470-00-970-00 Subventions organismes environnement	02-451-10-951-00 Collectes des matières résiduelles	1500\$

02-701-40-522-00 Entretien quai public	02-451-10-951-00 Collectes des matières résiduelles	557\$
02-701-40-522-00 Entretien quai public	02-451-10-951-02 Traitement des matières résiduelles	205\$
02-701-40-522-00 Entretien quai public	02-451-20-951-00 Quote-part RIDL administration #1	2\$
02-701-40-522-00 Entretien quai public	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	536\$
02-701-50-141-00 Employés réguliers	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	244\$
02-701-50-222-00 R.R.Q. Terrain de jeux	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	328\$
02-701-50-232-00 Ass. emploi	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	127\$
02-701-50-242-00 F.S.S.	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	122\$
02-701-50-252-00 C.S.S.T.	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	30\$
02-701-50-262-00 R.Q.A.P.	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	421\$
02-701-50-310-00 Déplacement du personnel	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	500\$
02-701-50-340-00 Publicité et information	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	100\$
02-701-50-529-00 Entretien et réparation Parc Rapides-des-Cèdres – Sentier	02-701-20-422-00 Assurances salle communautaire	742\$
02-701-50-529-00 Entretien et réparation Parc Rapides-des-Cèdres – Sentier	02-701-20-423-00 Assurance responsabilité civile	195\$
02-701-50-529-00 Entretien et réparation Parc Rapides-des-Cèdres – Sentier	02-701-20-522-00 Entretien et réparation salle communautaire	563\$
02-701-70-959-00 Fête au Village	02-701-20-522-00 Entretien et réparation salle communautaire	1189\$
02-701-90-951-00 Quote-Part MRC activités récréatives	02-701-20-522-00 Entretien et réparation salle communautaire	133\$
02-702-30-454-00 Service de formation	02-701-20-522-00 Entretien et réparation salle communautaire	500\$
02-702-30-460-00 MADA	02-701-20-522-00 Entretien et réparation salle communautaire	942\$
02-702-30-460-00 MADA	02-701-20-681-00 Électricité salle communautaire	1144\$
02-702-30-460-00 MADA	02-702-30-422-00 Assurance local bibliothèque	274\$
02-702-30-460-00 MADA	02-702-30-423-00 Assurance responsabilité civile	601\$
02-702-30-460-00 MADA	02-702-30-429-00 Assurances livres bibliothèque	312\$
02-702-30-460-00 MADA	02-702-30-494-00 Cotisation C.R.S.B.P.	727\$
02-702-30-522-00 Entretien et réparation bibliothèque	02-702-30-494-00 Cotisation C.R.S.B.P.	1000\$
02-702-91-959-00 Contribution municipal supralocaux	02-702-30-494-00 Cotisation C.R.S.B.P.	1622\$
02-702-91-959-00 Contribution municipal supralocaux	02-702-30-670-00 Fournitures de bureau	634\$
02-702-91-959-00 Contribution municipal supralocaux	02-702-50-000-01 Non – camp de jour	2930\$

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE PRÉLIMINAIRE DES VENTES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Retrait du point. Un seul immeuble était inscrit sur la liste préliminaire des ventes pour non-paiement de l'impôt foncier. Le paiement a été reçu après la préparation de l'ordre du jour, ce point sera donc à titre informatif seulement.

RÉSOLUTION 25-11-511

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MRC ANTOINE-LABELLE POUR LES SERVICES D'ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-Saint-Michel participe à l'entente pour le partage intermunicipal d'un archiviste;

CONSIDÉRANT que les services reçus de janvier à septembre 2025 de la part de l'archiviste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Antoine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #12134 reçue de la MRC Antoine-Labelle au montant de 14 588\$ non taxable pour les services de l'archiviste.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-512

AUTORISATION DE PAIEMENT À ISOLATIONS HOGUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité est admissible à la bonification pour bâtiments municipaux de base du programme TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT que les coûts de chauffage élevé de la salle communautaire, due à une perte de chaleur par le toit;

CONSIDÉRANT que des soumissions avaient été demandées afin de refaire l'isolation de la toiture de la salle Communautaire et que la seule soumission reçue fut celle d'Isolations Hogue au montant de 7 740\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés et sont conformes aux attentes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #18536 reçue d'Isolations Hogue au montant de 6 420\$ plus les taxes applicables pour les travaux d'isolation.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les correspondances suivantes :

- Tourisme Laurentides – Planification stratégique 2026-2029.
- Association des résidents et riverains du Lac-Gravel concernant leurs préoccupations, les membres du conseil prendront le temps d'analyser les différents points et des décisions seront prise ultérieurement.
- Comité jeunesse Ad_Vision concernant la place des jeunes dans les élections municipales 2025.

- UMQ – Mémoire sur la consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé «La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029».
- MRC Antoine-Labelle – Brochure «Démystifier le patrimoine».

PÉRIODE DE QUESTION

Plusieurs résidents du Chemin de la Rivière sont présents et nous informent des enjeux causés par la fermeture du 1^{er} Rang de Moreau. Ils demandent que des correctifs soient effectués rapidement afin que les services de livraison, les constructions neuves et les autres services dont ils ont besoin reprennent. Ils se disent également inquiets des enjeux de sécurité à savoir si les services d'urgence pourront intervenir en cas de besoin et quel est la capacité de charge que le pont peut supporter avant qu'il ne soit définitivement hors d'état.

La directrice générale et greffière-trésorière a pris note des diverses inquiétudes et demandes des résidents et fera un suivi lors d'une prochaine séance ainsi qu'au porte-parole.

RÉSOLUTION 25-11-513

DÉPÔT DES ASSERMENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - MANDAT 2025-2029

CONSIDÉRANT qu'une élection générale se tenait le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que les candidats intéressés par un poste au sein du conseil municipal avaient jusqu'au 3 octobre 2025 à 16h30 pour déposer leur dossier de mise en candidature;

CONSIDÉRANT qu'un seul candidat par poste a déposé sa candidature durant la période du 19 septembre au 3 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont été proclamés élus sans opposition par la présidente d'élection;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection a procédé à l'assermentation des membres du conseil dans les délais prescrits par la LERM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ACCEPTER, le dépôt des assermentations des membres du conseil effectués le 29 octobre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-514

DÉPÔTS DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont l'obligation de déclarer leurs intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2025-2026 comme suit:

Pascal Bissonnette	29 octobre 2025
Michael Eaton	3 novembre 2025
Luc Marcotte	30 octobre 2025
Antoine Lévesque	31 octobre 2025
Aurèle Cadieux	2 novembre 2025
Maryline Bissonnette	29 octobre 2025
Carol Brown	3 novembre 2025

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-515

AUTORISATION DE SIGNATURES DES CHÈQUES ET D'ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES ÉLECTRONIQUES PAR LE MAIRE ÉLU

CONSIDÉRANT qu'une élection générale se tenait le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal Bissonnette était le seul candidat au poste de maire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pascal Bissonnette a été proclamé maire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel le 3 octobre 2025 à la fin du délai autorisé pour le dépôt des candidatures;

CONSIDÉRANT que les transactions bancaires de la Municipalité de Mont-Saint-Michel se font par chèque et en ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le maire, Monsieur Pascal Bissonnette, soit autorisé à signer conjointement avec la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Brault, tous les chèques et effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

QUE, le maire, Monsieur Pascal Bissonnette, soit autorisé à signer électronique les paiements de fournisseurs et tout autre transaction selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-516

AUTORISATION DE PAIEMENT – DOSSIER 15741-05 – CHEMIN 1^{er} RANG DE MOREAU ET CHEMIN DE LA RIVIÈRE – ME DENIS DUBÉ

CONSIDÉRANT la poursuite du dossier concernant la réparation du 2^e ponceau du chemin 1^{er} Rang de Moreau;

CONSIDÉRANT le chemin ne dessert que des résidents de la Municipalité de Lac-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT qu'un avis juridique était nécessaire afin de vérifier la légalité d'une possible entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT que Me Denis Dubé avocat a effectué des recherches et des travaux dans ce dossier du 30 mai au 29 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Antoine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le paiement de la facture 00706 au montant de 3 936,50\$ avant les taxes soit effectué à Me Denis Dubé avocat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-517

NOMINATION DES REPRÉSENTANTES AUTORISÉES POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQUR ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que CLICSÉQUR est nécessaire au bon fonctionnement de la municipalité et donne accès à plusieurs services gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le système CLICSÉQUR demande une résolution spécifiant les accès au site de CLICSÉQUR Entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE nommer Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière, responsable des services électroniques et représentante autorisée pour les services électroniques CLICSÉQUR Entreprises;

DE nommer Madame Cindy Aubin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, responsable des services électroniques et première responsable pour les services électroniques CLICSÉQUR Entreprises;

QUE Mesdames Annick Brault et Cindy Aubin soient autorisées à:

1. Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
2. Gérer l'inscription de l'entreprise à CLICSÉQUR Entreprises;
3. Gérer l'inscription de l'entreprise à «Mon dossier pour les entreprises» et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
4. Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de «Mon dossier pour les entreprises», notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
5. Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec détié au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, par la poste et à l'aide des services en lignes).

D'AUTORISER Monsieur Pascal Bissonnette, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tous les documents et autorisations nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-518

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

DE renouveler l'adhésion, pour l'année 2026, à la Fédération québécoise des municipalités et de payer la cotisation annuelle, incluant le fonds de défense, au montant de 1 129,59\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-519

AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

ATTENDU QU'en vertu de l'*Entente relative à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle*, la MRC doit mandater un procureur pour représenter les municipalités participantes, devant la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-16121-09-25, a mandaté Me Dany Chamard, avocat, pour agir à titre de procureur devant la Cour municipale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser Me Dany Chamard à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, en vertu de sa réglementation sur les systèmes d'alarme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Antoine Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER Me Dany Chamard à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-520

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR LA LOCATION D'UN ESPACE BUREAU À LA ZEC LESUEUR

CONSIDÉRANT la demande reçue de la Zec Lesueur concernant leur besoin en espace de bureau;

CONSIDÉRANT que certains locaux étaient disponibles à l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QU'un espace bureau, situé au sous-sol de l'Hôtel de Ville, soit offert à la location à la Zec Lesueur;

QUE le contrat à intervenir entre la Municipalité de Mont-Saint-Michel et la Zec Lesueur inclut les frais relatifs à l'électricité et au chauffage ainsi que l'accès à internet;

QUE les modalités de location soient inscrites au contrat à intervenir entre les deux parties;

QUE le maire, Monsieur Pascal Bissonnette et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Brault, soient autorisés à signer le contrat de location

D'AUTORISER la Zec Lesueur a installé des affiches indiquant aux visiteurs l'emplacement de leur nouveau bureau.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-265 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX DE MONT-SAINT-MICHEL

La directrice générale et greffière-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 25-265 édictant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux de Mont-Saint-Michel.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 25-265 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ELUS MUNICIPAUX DE MONT-SAINT-MICHEL

Le conseiller Monsieur Antoine Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-265 édictant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus municipaux de Mont-Saint-Michel.

RÉSOLUTION 25-11-521

RIDL – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT la communication reçue de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre concernant la production des calendriers de collecte ainsi que les collectes supplémentaires;

CONSIDÉRANT que pour 2025 aucune collecte supplémentaire n'avait été demandée par la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que les collectes supplémentaires sont très coûteuses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel ne souhaite pas ajouter de collectes pour l'année 2026;

QU'il n'y aura qu'une seule collecte d'encombrant au printemps.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-522

AUTORISATION D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION D'UN TERMINAL DE PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT

CONSIDÉRANT la demande croissante des citoyens de pouvoir acquitter leurs paiements de taxes et autres factures par carte de paiement direct (carte de débit);

CONSIDÉRANT que peu de citoyens ont de l'argent en leur possession et que moins en moins d'entre eux utilisent les chèques;

CONSIDÉRANT que l'institution financière de la Municipalité de Mont-Saint-Michel est la Banque Nationale du Canada et que le point de dépôt le plus près se situe à Mont-Laurier, soit à plus de 33 km;

CONSIDÉRANT que pour effectuer un dépôt d'argent et de chèque, la directrice générale ou la directrice générale adjointe doit se déplacer à Mont-Laurier et est, ainsi, absente du bureau;

CONSIDÉRANT que des demandes de soumissions ont été effectuées auprès de Moneris, basé au Canada et de Global Payment, basé aux États-Unis;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions sont comparables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la directrice générale procède à l'acquisition du terminal et des services de Moneris;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Brault, soit autorisée à signer la documentation nécessaire à l'implantation de cet outil;

QUE les frais d'ouverture de 175\$ soit payée lors de la réception de la facture ainsi que les frais mensuels de 35\$ par mois et les frais transactionnels de 0,10\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-523

NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Luc Marcotte, conseiller à représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;

QUE Monsieur Carol Brown, conseiller, soit nommé comme substitut dans le cas d'absence de Monsieur Marcotte lors de ces réunions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-524

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la tenue d'une élection générale le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseiller, Monsieur Aurèle Cadieux, soit nommé maire suppléant pour la période du 11 novembre 2025 au 11 mai 2026 et qu'il soit autorisé et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence du maire Monsieur Pascal Bissonnette.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-266 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 25-266 concernant la tarification des services et activités.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 25-266 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS

Le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 25-266 concernant la tarification des services et activités.

RÉSOLUTION 25-11-525

ASSURANCES COLLECTIVES – REMBOURSEMENT ET ANNULATION DE FACTURES AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'une facture fut produite, en date du 31 décembre 2024, pour chacun des employés en poste en 2024 concernant une erreur de contribution à leurs assurances collectives;

CONSIDÉRANT que 2 employés refusent de payer pour cette erreur;

CONSIDÉRANT que des vérifications comptables ont été faites avec les relevés et les dossiers des employés;

CONSIDÉRANT que les relevés de paie et les relevés couverture des assurances collectives concordaient;

CONSIDÉRANT qu'aucune correction n'était nécessaire au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE les factures suivantes soient annulées:

Monsieur Martin Jr Cadieux, au montant de 341,62\$
Monsieur Claude Daviault-Robitaille, au montant de 288,25\$

QUE, dans un souci d'équité, les factures suivantes soient remboursées:

Madame Cindy Aubin, au montant de 398,25\$
Madame Joanie Leboeuf, au montant de 105,55\$
Monsieur Gabriel Fortin, au montant de 411,99\$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-526

MEMBRES DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

CONSIDÉRANT l'élection générale tenue le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le départ de Madame Francine Lévesque, directrice générale par intérim et l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Brault, le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Gabriel Fortin à titre d'inspecteur municipal et la nomination de Monsieur Eric Lévesque à titre de journalier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Eaton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la liste des membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) soit mise à jour:

Maire	Monsieur Pascal Bissonnette
Maire suppléant	Monsieur Aurèle Cadieux
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière
Responsable OMSC mission services techniques	Monsieur Eric Lévesque, journalier

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-527

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 01-105 constituant un comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement indique que les membres soient nommés et le terme défini par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le comité consultatif soit formé des personnes suivantes:

Membres du conseil : Carol Brown
Luc Marcotte

Membres citoyens : Olivier Coursol
Yan Lévesque
André Trudel

QUE le terme soit de deux (2), du 11 novembre 2025 au 8 novembre 2027.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-528

MANDAT À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC 2^e PONCEAU 1^{er} RANG DE MOREAU

CONSIDÉRANT qu'un deuxième (2^e) ponceau situé sur le chemin du 1^{er} Rang de Moreau, aux limites de la Municipalité de Mont-Saint-Michel et de la Municipalité de Lac-Saint-Paul est en fin de vie utile et pourrait se révéler dangereux à court terme;

CONSIDÉRANT que ce chemin ne dessert que des citoyens de la Municipalité de Lac-Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Saint-Paul refuse de signer une entente pour la répartition des coûts de remplacement du ponceau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a remplacé le premier (1^{er}) ponceau à ses frais;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas équitable pour les citoyens que la Municipalité de Mont-Saint-Michel soit la seule à défrayer les coûts de remplacement du deuxième (2^e) ponceau malgré sa responsabilité d'entretien du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QU'un mandat soit donné à la Commission municipale du Québec de statuer sur la répartition des coûts du remplacement du 2^e ponceau;

QUE Me Denis Dubé prépare l'argumentaire qui sera déposé à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-529

DEMANDE DE SUBVENTION À TREES CANADA – ARBRES FRUITIERS

CONSIDÉRANT l'ouverture du programme de subvention d'arbres comestibles communautaires de la part de Trees Canada;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à développer une infrastructure verte et durable, promouvant ainsi de meilleures pratiques en aménagement urbain et en gestion de forêts urbaines;

CONSIDÉRANT que la plantation d'arbres fruitiers ou à noix contribue au renforcement des liens entre les personnes et des sources alimentaires locales;

CONSIDÉRANT que la plantation d'arbres fruitiers ou à noix est une approche rationnelle pour offrir à la population des sources de nourriture saine pour contrer l'insécurité alimentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QU'une demande de subvention soit déposée à Trees Canada pour l'acquisition d'arbres comestibles et de l'accompagnement pour la réussite du projet;

QUE le conseil mandate Madame Marie-France Dansereau, responsable de la bibliothèque, à faire la demande de subvention et à prendre en charge le projet si la subvention est accordée.

ADOPTÉE

COÛTS D'ADHÉSION À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES NON-RÉSIDENTS

Quelques citoyens, de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, ont manifestés leur intérêt à devenir membres de la bibliothèque de Mont-Saint-Michel auprès de la responsable. La *Politique relative aux services de la bibliothèque municipale* stipule que les non-résidents sont soumis aux tarifs annuels décrits dans la politique. Les membres du conseil sont d'avis de pas offrir de tarifs réduits pour les résidents des municipalités voisines si les services d'une bibliothèque municipale sont offerts.

RÉSOLUTION 25-11-530

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que le programme fédéral d'Emploi d'été Canada a lancé son appel de demandes annuels pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire soutenir la communauté par le maintien du Camp de jour pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT que l'aide financière contribuera à la vitalité et au maintien des services;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire offrir des emplois d'été à des jeunes de la région;

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ce projet, il nécessaire de recevoir de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'emploi d'été Canada;

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a pris connaissance du guide du Programme d'emploi d'été Canada et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au Programme d'emploi d'été Canada;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Brault, à signer pour et au nom de la municipalité l'ensemble des documents nécessaires à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-11-531

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Madame Maryline Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la séance du 10 novembre 2025 soit levée. Il est 20h29.

ADOPTÉE

PASCAL BISSONNETTE
Maire

ANNICK BRAULT
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Pascal Bissonnette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

PASCAL BISSONNETTE, MAIRE